

Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) – Composante annuelle

Complément au guide de l'utilisateur
Fichiers de microdonnées à grande diffusion
2010 et 2009-2010

Novembre 2011



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Le présent document est un complément au Guide de l'utilisateur des fichiers de microdonnées 2010 et 2009-2010 de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC). Il présente l'approche utilisée pour transformer les fichiers maîtres de 2010 et 2009-2010 en des fichiers de microdonnées à grande diffusion (FMGD), comment le contenu diffère entre les deux FMGD et liste quelles régions sociosanitaires ont été regroupées.

1. Fichiers d'un an et de deux ans

En plus du FMGD de deux ans, qui a été produit depuis le premier cycle de l'enquête (Cycle 1.1 – 2000-2001), un FMGD d'un an a également été introduit pour 2010. Ce nouveau FMGD annuel s'étend sur une période de collecte de 12 mois et a été produit avec la même approche utilisée pour le fichier de deux ans. Même si le fichier d'un an a un échantillon deux fois plus petit que le fichier de deux ans, il contient des modules non disponibles pour le fichier de deux ans (voir section 4).

2. Questionnaire

Le questionnaire de 2010 est la référence pour les deux fichiers de données, soit 2010 et 2009-2010.

3. Conversion des fichiers maîtres 2010 et 2009-2010 en fichiers de microdonnées à grande diffusion (FMGD)

La technique d'élaboration d'un FMGD vise à concilier l'impératif d'assurer la confidentialité des répondants, tout en réduisant au minimum le risque de divulgation, et la nécessité de produire des données d'utilité maximale aux utilisateurs à l'échelle de la région sociosanitaire. Les paragraphes qui suivent décrivent à grands traits certaines des procédures de conversion du fichier maître de l'ESCC en FMGD.

Régions sociosanitaires : Les régions sociosanitaires sont de compétence provinciale. Comme il a été mentionné à la section 5.2 du guide d'utilisateur, il existait 117 régions sociosanitaires au Canada. Ainsi, le fichier maître contient de l'information représentative de 117 régions sociosanitaires.

La population de certaines régions sociosanitaires a été jugée trop modeste pour être présentée distinctement dans le FMGD. Ces régions ont été groupées avec d'autres selon le critère qu'une valeur minimale de 70 000 habitants caractérise chaque région sociosanitaire du FMGD. Il en a résulté :

- i) le groupement de 30 régions sociosanitaires en 14 ensembles. Ces groupements ont été faits dans toutes les provinces sauf pour le Québec, la Nouvelle-Écosse, l'Alberta et la Colombie Britannique;
- ii) le regroupement des 3 territoires (qui entraîne la suppression de plusieurs modules de contenu optionnel);
- iii) l'exclusion du FMGD d'une région sociosanitaire du Québec (Nord-du-Québec) qui ne se prêtait pas au regroupement à cause de sa faible population et de ses caractéristiques démographiques;
- iv) l'exclusion de toutes variables de plan d'échantillonnage.

Après le regroupement de certaines régions sociosanitaires, les FMGD de l'ESCC comptent 98 régions sociosanitaires, particulières ou regroupées, d'un océan à l'autre. La liste des régions sociosanitaires, avant et après les regroupements, est montrée à la section 5 de ce document.

Suppression de contenu optionnel : Étant donné le groupement de certaines régions sociosanitaires, il aurait normalement fallu supprimer le contenu optionnel qui n'avait pas été retenu pour chaque région d'un regroupement. Depuis 2005, les régions et provinces ont opté de coordonner le contenu optionnel choisi afin d'assurer une sélection uniforme des modules pour une province donnée, c'est pourquoi cette suppression n'a pas été requise pour aucune des provinces. Par contre, comme les trois territoires ont été regroupés, le contenu optionnel a été supprimé là où les trois territoires n'ont pas tous opté pour le même contenu.

Les fichiers maître et FMGD de 2009-2010 ne contiennent que les données du contenu optionnel pour les modules qui ont été demandés au cours des deux années, ce qui comprend la grande majorité du contenu optionnel. Étant donné que les fichiers maître et FMGD de 2010 ne s'étendent que sur un an, ceci explique pourquoi certains modules s'y trouvent malgré qu'ils ne soient pas sur les fichiers de deux ans.

Contrôle de la divulgation : Comme il a été mentionné déjà, les FMGD de 2010 et 2009-2010 ont été conçus de manière à sauvegarder au maximum la valeur analytique des données tout en réduisant au minimum le risque d'identification des répondants particuliers.

Les deux FMGD sont assortis de plusieurs contrôles. Parmi les mesures de protection utilisées figurent la suppression des identificateurs directs (tels identificateur de l'échantillon, nom, numéro de téléphone) et la limitation, le recodage ou la suppression de particularités découlant de fréquences modestes correspondant à des caractéristiques sociodémographiques précises. Des exemples de variables des fichiers maître exclues des FMGD à cause d'un risque élevé de divulgation (là où la variable présente un risque en soi ou lorsque conjuguée à d'autres) comprennent les tentatives de suicide au cours des 12 derniers mois, souffre du cancer de la peau et l'état de grossesse des répondantes.

De plus, certaines catégories de réponses réputées présenter un risque de divulgation ont été regroupées afin d'être intégrées au FMGD. Il s'agit, notamment, de la partie du corps touchée par la blessure la plus grave, du nombre de consultations de professionnels de la santé, du nombre d'années écoulées depuis que le répondant a cessé de fumer et de la principale source de revenu du ménage. Avec ces regroupements en place, les FMGD de 2010 et 2009-2010 contiennent à la fois moins de variables et sont moins détaillés que les fichiers maîtres de 2010 et 2009-2010, tout en maintenant la valeur analytique des données.

Âge des répondants : L'âge des répondants est fourni par groupes d'âge dans les FMGD de l'ESCC. La plupart des regroupements représentent un intervalle de 5 ans, allant des 20 à 24 ans aux 75 à 79 ans. Les répondants âgés de 80 ans et plus ont également été réunis dans un seul groupe. Les FMGD des cycles antérieurs de l'ESCC 2005 distinguaient des tranches de 12 à 14 ans et de 15 à 19 ans. Depuis l'ESCC 2005 le FMGD répartit le dernier groupe mentionné en deux tranches, soit les 15 à 17 ans et les 18 et 19 ans. Ainsi, ces groupes d'âge ont trois importants avantages:

- i) les données sur l'IMC des répondants âgés de 12 à 17 ans peuvent désormais être présentées;
- ii) les données correspondant à des variables recueillies uniquement auprès des répondants âgés de 18 ans et plus ne sont plus supprimées automatiquement si elles se rapportent à des répondants âgés de 18 ou 19 ans;
- iii) les utilisateurs ont quand même la possibilité d'effectuer des comparaisons avec des données sur les jeunes tirées des FMGD antérieurs en constituant le groupe des 15 à 19 ans par la fusion de ceux des 15 à 17 ans et des 18 et 19 ans.

Bien que l'information sur certaines variables ait été recueillie auprès de personnes appartenant à une catégorie d'âge particulière, il a néanmoins fallu, pour des motifs de confidentialité, supprimer des données se rapportant à des personnes d'âges donnés. À titre d'exemple, des données sur la population active ont été recueillies auprès de répondants âgés de 15 à 75 ans. Comme les FMGD comportent un groupe de 75 à 79 ans, la publication de données sur la population active visant des répondants de 75 ans aurait pour effet de révéler implicitement leur âge exact. Pour cette raison, le FMGD ne présente des données sur la population active (LBS) ni les activités physiques - Installations au travail (PAF) que pour les répondants âgés de 15 à 74 ans. Dans le même ordre d'idées, les données sur l'éducation (EDU) des répondants âgés de 12-14 ans et celles qui concernent les expériences maternelles (MEX, MXS, et MXA) des répondantes de 50 ans ont aussi été éliminées.

Exceptionnellement, les données sur les expériences maternelles (MEX, MXS, et MXA) des adolescentes de 15 à 19 ans ont été exclues à cause du risque élevé de divulgation. Ainsi, bien que les fichiers maîtres présentent des données sur les expériences maternelles de toutes les femmes âgées de 15 à 55 ans, les FMGD ne contiennent que celles qui ont trait aux femmes âgées de 20 à 49 ans.

4. Contenu

Le contenu de l'ESCC peut être divisé en deux catégories, les modules de contenu optionnel et de contenu commun.

Contenu optionnel

Comme mentionné à la section 3, la principale différence entre le contenu optionnel des FMGD de 2010 et 2009-2010 est que le fichier de deux ans requière à ce que le module ait été demandé pour les deux ans par une région sociosanitaire du FMGD afin qu'il soit incorporé au fichier.

Contenu commun

Tel que mentionné dans la section 4.1 du guide d'utilisateur, le contenu commun inclut les questions demandées à tous les répondants. Ce contenu commun est divisé en trois composantes : le contenu annuel, d'un an et de deux ans. Ce qui différencie les FMGD 2010 et 2009-2010 est le contenu commun d'un an.

Le contenu commun d'un an 2010 est composé de sept modules. Tous les modules, à l'exception du module des problèmes neurologiques (caractérisé par un risque élevé de divulgation), sont inclus dans le FMGD de 2010.

<i>Contenu commun un an 2010 seulement: Utilisation des soins de santé et fardeau économique</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Contacts avec certains professionnels de la santé (CHP) • Besoins de santé non comblés (UCN) • Les problèmes neurologiques (NEU) • Vaccin contre la grippe H1N1 (H1N) 	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de productivité due à des raisons de santé (LOP) • Fibromialgie (CC3) • Syndrome de la fatigue chronique et multiple polysensibilité chimique (CC4)

Des six modules restants (CHP, UCN, H1N, LOP, CC3, CC4) aucun n'est dans le FMGD de 2009-2010 sauf pour le Contact avec certains professionnels de la santé (CHP). Ce module est dans les deux FMGD (2010 et 2009-2010) parce qu'il fait partie du contenu commun d'un an de 2010 et faisait également

partie du contenu commun annuel en 2009 étant donné qu'il faisait anciennement partie du module Utilisation des soins de santé (HCU) du contenu commun annuel.

5. Regroupements de régions sociosanitaires

Les 117 régions sociosanitaires des fichiers maîtres de 2010 et 2009-2010 ont été groupées en 98 régions pour les FMGD. Ces groupements sont détaillés ci-dessous. Les régions sociosanitaires (variable GEODPMF) du PUMF sont semblables à ce qui a été produit pour les années antérieures de l'ESCC. Les utilisateurs peuvent se référer à la documentation des variables dérivées pour apprendre quels groupements ont changé depuis la publication du FMGD de 2007-2008.

Régions sociosanitaires – Diffusion (avant FMGD)

Newfoundland

- 1011 Eastern Regional Integrated Health Authority
- 1012 Central Regional Integrated Health Authority
- 1013 Western Regional Integrated Health Authority
- 1014 Labrador-Grenfell Regional Integrated Health Authority

Prince Edward Island

- 1101 Kings County
- 1102 Queens County
- 1103 Prince County

Nova Scotia

- 1201 Zone 1 (DHA 1 et 2)
- 1202 Zone 2 (DHA 3)
- 1203 Zone 3 (DHA 4 et 5)
- 1204 Zone 4 (DHA 6 et 7)
- 1205 Zone 5 (DHA 8)
- 1206 Zone 6 (DHA 9)

New Brunswick

- 1301 Zone 1
- 1302 Zone 2
- 1303 Zone 3
- 1304 Zone 4
- 1305 Zone 5
- 1306 Zone 6
- 1307 Zone 7

Québec

- 2401 Région du Bas-Saint-Laurent
- 2402 Région du Saguenay - Lac-Saint-Jean
- 2403 Région de Québec
- 2404 Région de la Mauricie et du Centre-du-Québec
- 2405 Région de l'Estrie
- 2406 Région de Montréal
- 2407 Région de l'Outaouais
- 2408 Région de l'Abitibi-Témiscamingue
- 2409 Région de la Côte-Nord
- 2410 Région du Nord-du-Québec
- 2411 Région de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine
- 2412 Région de la Chaudière-Appalaches
- 2413 Région de Laval
- 2414 Région de Lanaudière
- 2415 Région des Laurentides
- 2416 Région de la Montérégie

Régions sociosanitaires du FMGD

Terre-Neuve-et-Labrador

- 10911 Eastern Regional Integrated Health Authority
- 10912 Central Regional Integrated Health Authority
- 10913 Western Region/Labrador-Grenfell Regional Integrated HA

Île-du-Prince-Édouard

- 11901 Prince Edward Island

Nouvelle-Écosse

- 12901 Zone 1 (DHA 1 et 2)
- 12902 Zone 2 (DHA 3)
- 12903 Zone 3 (DHA 4 et 5)
- 12904 Zone 4 (DHA 6 et 7)
- 12905 Zone 5 (DHA 8)
- 12906 Zone 6 (DHA 9)

Nouveau-Brunswick

- 13901 Zone 1
- 13902 Zone 2
- 13903 Zone 3
- 13904 Zones 4 et 5

- 13906 Zones 6 et 7

Québec

- 24901 Région du Bas-Saint-Laurent
- 24902 Région du Saguenay - Lac-Saint-Jean
- 24903 Région de Québec
- 24904 Région de la Mauricie et du Centre-du-Québec
- 24905 Région de l'Estrie
- 24906 Région de Montréal
- 24907 Région de l'Outaouais
- 24908 Région de l'Abitibi-Témiscamingue
- 24909 Région de la Côte-Nord

- 24911 Région de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine
- 24912 Région de la Chaudière-Appalaches
- 24913 Région de Laval
- 24914 Région de Lanaudière
- 24915 Région des Laurentides
- 24916 Région de la Montérégie

Régions sociosanitaires – Diffusion (avant FMGD)

Ontario

3526 Algoma
3527 Brant
3530 Durham
3531 Elgin-St. Thomas
3533 Grey Bruce
3534 Haldimand-Norfolk
3535 Haliburton, Kawartha, Pine Ridge
3536 Halton
3537 Hamilton
3538 Hastings and Prince Edward
3539 Huron
3554 Perth
3540 Chatham-Kent
3541 Kingston, Frontenac and Lennox and Addington
3542 Lambton
3543 Leeds, Grenville and Lanark
3544 Middlesex-London
3546 Niagara
3547 North Bay Parry Sound
3563 Timiskaming
3549 Northwestern
3551 Ottawa
3552 Oxford
3553 Peel
3555 Peterborough
3556 Porcupine
3557 Renfrew
3558 Eastern Ontario
3560 Simcoe Muskoka
3561 Sudbury
3562 Thunder Bay
3565 Waterloo
3566 Wellington-Dufferin-Guelph
3568 Windsor-Essex
3570 York
3595 City of Toronto

Manitoba

4610 Winnipeg RHA
4615 Brandon RHA
4645 Assiniboine RHA
4620 North Eastman RHA
4625 South Eastman RHA
4630 Interlake RHA
4660 Parkland RHA
4640 Central RHA
4670 NOR-MAN RHA
4685 Burntwood RHA/Churchill RHA

Régions sociosanitaires du FMGD

Ontario

35926 Algoma
35927 Brant
35930 Durham
35931 Elgin-St. Thomas
35933 Grey Bruce
35934 Haldimand-Norfolk
35935 Haliburton, Kawartha, Pine Ridge
35936 Halton
35937 Hamilton
35938 Hastings and Prince Edward
35939 Huron/Perth

35940 Chatham-Kent
35941 Kingston, Frontenac and Lennox and Addington
35942 Lambton
35943 Leeds, Grenville and Lanark
35944 Middlesex-London
35946 Niagara
35947 North Bay Parry Sound/Timiskaming

35949 Northwestern
35951 Ottawa
35952 Oxford
35953 Peel
35955 Peterborough
35956 Porcupine
35957 Renfrew
35958 Eastern Ontario
35960 Simcoe Muskoka
35961 Sudbury
35962 Thunder Bay
35965 Waterloo
35966 Wellington-Dufferin-Guelph
35968 Windsor-Essex
35970 York
35995 City of Toronto

Manitoba

46910 Winnipeg RHA
46915 Brandon/Assiniboine RHA

46920 North and South Eastman RHA

46931 Interlake/Parkland RHA

46940 Central RHA
46970 NOR-MAN/Burntwood-Churchill

Régions sociosanitaires – Diffusion (avant FMGD)

Saskatchewan

4701 Sun Country RHA
4702 Five Hills RHA
4703 Cypress RHA
4704 Regina Qu'Appelle RHA
4705 Sunrise RHA
4708 Kelsey trail RHA
4706 Saskatoon RHA
4707 Heartland RHA
4710 Prairie North RHA
4709 Prince Albert Parkland RHA

4714 Mamawetan Churchill River RHA/Keewatin Yatthé
RHA/Athabaska HA

Alberta

4831 South Zone
4832 Calgary Zone
4833 Central Zone
4834 Edmonton Zone
4835 North Zone

British Columbia

5911 East Kootenay
5912 Kootenay-Boundary
5913 Okanagan
5914 Thompson/Cariboo
5921 Fraser East
5922 Fraser North
5923 Fraser South
5931 Richmond
5932 Vancouver
5933 North Shore/Coast Garibaldi
5941 South Vancouver Island
5942 Central Vancouver Island
5943 North Vancouver Island
5951 Northwest
5952 Northern Interior
5953 Northeast

Territoires

6001 Yukon Territory
6101 Northwest Territories
6201 Nunavut

Régions sociosanitaires du FMGD

Saskatchewan

47901 Sun Country/Five Hills/Cypress

47904 Regina Qu'Appelle RHA
47905 Sunrise/Kelsey Trail

47906 Saskatoon RHA
47907 Heartland/Prairie North

47909 Prince Albert Parkland/Mamawetan-Keewatin Yatthé-
Athabaska

Alberta

48931 South Zone
48932 Calgary Zone
48933 Central Zone
48934 Edmonton Zone
48935 North Zone

Colombie-Britannique

59911 East Kootenay
59912 Kootenay-Boundary
59913 Okanagan
59914 Thompson/Cariboo
59921 Fraser East
59922 Fraser North
59923 Fraser South
59931 Richmond
59932 Vancouver
59933 North Shore/Coast Garibaldi
59941 South Vancouver Island
59942 Central Vancouver Island
59943 North Vancouver Island
59951 Northwest
59952 Northern Interior
59953 Northeast

Territoires

60901 Yukon Territory/Northwest Territories/Nunavut